

# LA FEUILLE D'ORME



N°9 automne 2010

## L'éditorial du maire

Tandis que nous préparions ce nouveau bulletin municipal, et alors même que nous y publions un nouvel article sur nos lavoirs racontant l'histoire de notre petit patrimoine, un acte lamentable de vandalisme perpétré lors du week-end du 15 août vient entacher la tranquillité des sites de nos deux fontaines. Les pierres constituant le chapeau des murs d'enceinte ont été arrachées et lancées dans le bassin des lavoirs.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie afin de retrouver les auteurs de tels agissements.

A propos du projet de sablière, en juin, un courrier de la préfecture qui m'était adressé m'a donné quelques nouvelles du dossier en cours qu'il est possible de résumer en 3 points:

-Pour obtenir une autorisation de la Préfecture à l'ouverture des installations, le délai à statuer est prolongé jusqu'au 6 juin 2011.

-Le Tribunal administratif de Nantes ne s'est toujours pas prononcé sur l'issue du contentieux portant sur le refus préfectoral d'autorisation de défrichement.

-Le Président de la société DVL, M. BRANGEON, dans l'attente de cette décision de justice, a demandé à la Préfecture la suspension de l'instruction du dossier.

En conséquence, le dossier nous paraît loin d'être clos.

Je rappelle qu'il est possible de s'inscrire pour une information sur l'usage du défibrillateur et qu'il ne reste plus qu'un an pour se brancher au réseau d'assainissement collectif pour les propriétaires concernés par la 2<sup>ème</sup> tranche.

Didier GUILLAUME

## Le point sur l'Etat Civil cet été

- Deux Ulmois sont arrivés :  
Noémie DRUGEON, née le 26 juillet et Thomas TORNIER, né le 20 août
- Une Ulmoise nous a quittés :  
Edith FARDEAU veuve GODICHEAU, décédée le 29 août à l'âge de 76ans
- Un mariage a été célébré  
Entre Melle Carole FERRAND et M. Sébastien GIRAULT le 03 juillet

## Dates à retenir

- Soirée « Fouées » du Comité des Fêtes le samedi 13 novembre, à la salle de la Maligny  
Réservations auprès de Christine CORNILLEAU Tél : 02 41 67 80 77
- Concours de belote du Comité des Fêtes le samedi 20 novembre, à la salle de la Maligny
- Réveillon du Comité des Fêtes le vendredi 31 décembre à la salle de la Maligny  
Réservations auprès de Christine CORNILLEAU Tél : 02 41 67 80 77
- Concours de belote de la Société le samedi 04 décembre, à la salle de la Maligny  
Inscription sur place à partir de 20H

## Les réalisations effectuées cet été

- ❖ Cabane pour enfant et nouveau lave-vaisselle à l'école des 3 Ormes.
- ❖ Remplacement (tranche 1/2) des anciens lampadaires par un système à économie d'énergie.
- ❖ Ravalement de façade de la salle des fêtes du Mousseau.

## Au sujet des associations communales

### ✓ FAMILLES RURALES

#### Modification du bureau lors de l'élection du 14 juin 2010

Présidente: Isabelle GUIBERTEAU (Les Ulmes)

Vice-présidente: Catherine MONTAUDON (Rou-Marson)

Trésorière: Christelle MAINGOT (Verrie)

Trésorière adjointe: Marie-Claude PILLIER (Les Ulmes)

Secrétaire: Ingrid ROLAND (Meigné)

Secrétaire adjointe: Jeanine PASQUIER (Les Ulmes)

#### Activités 2010-2011

**Gym douce** tous les jeudis de 19H à 20H à la salle des fêtes du Mousseau, cours spécialement destiné aux personnes qui veulent reprendre une activité après une interruption et aux séniors.

Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48

**Gym tonique** tous les jeudis de 20H à 21H à la salle des fêtes du Mousseau

Responsable: Claudine DAVASE ☎: 02 41 59 69 48

**Art floral** le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 20H à 22H à la salle des fêtes du Mousseau

Responsable: Catherine MONTAUDON ☎: 02 41 50 48 85

**Cuisine** le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à partir de 19H45 à la salle des fêtes du Mousseau

Responsable: Sonia PICHODOU ☎: 02 53 93 93 75

**Scrapbooking** le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 20H à 22H à la salle des fêtes du Mousseau

Responsable: Lucie CUREAUDEAU ☎: 02 41 67 75 40

**Marche** tous les mardis, pour les horaires voir avec la responsable

Responsable: Marie-Ange HUBERT ☎: 02 41 67 00 01

#### Spectacle humoristique du 06 novembre 20H30 à la salle d'animation de La Maligny



... « Y'en a qui disent que COUGNASSE , il n'existe pas !... » Et pourtant y'en a plein qui l'ont déjà vu dans son spectacle intitulé « les mésaventures agricoles et conjugales de Joseph COUGNASSE » ...

De la rigolade pendant 3 heures de rang, ça fait du bien par les temps qui courent!

Y disent aussi que l' Père Joseph, il a 68 ans c't' année et qui compte bien faire rire tout l'monde qui vient l' voir

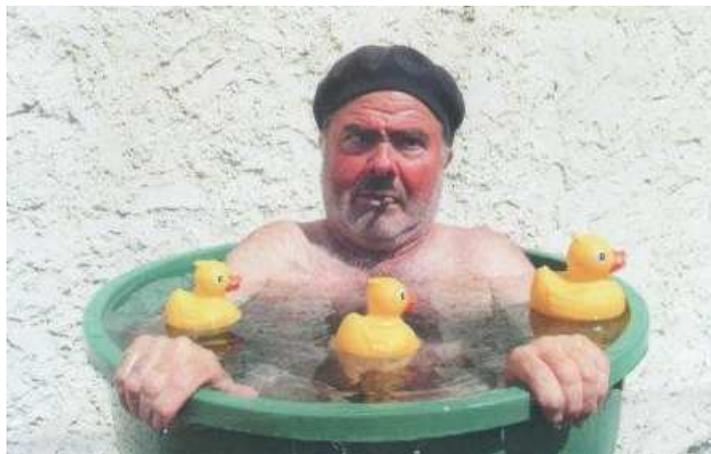
encore un bon moment !... y chante et, entre ses chansons comiques, y vous raconte des trucs et des machins : ses problèmes de santé, y vous parle aussi de sa famille et d' sa ferme de la Chapelle-sur-Mouillette, petit village perdu au nord de la Loire-Inférieure.

Il débarque à bord de sa 2CV camionnette et vous fait passer une soirée inoubliable, le tout arrosé d'un p'tit vin bio (dégradable) qu'il récolte lui-même.

Ce spectacle n'est pas destiné aux enfants de moins de 8 ans.

Tarif : 10 euros

Les places sont à réserver auprès de Claudine DAVASE Tél: 02 41 59 69 48 et Isabelle GUIBERTEAU Tél: 02 41 67 05 76



## Informations diverses

➤ Depuis la décision du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2009 d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière communal, différentes étapes ont été effectuées ou sont en cours:

1. Information de la population lors de la cérémonie des vœux le 15 janvier 2010 et par lettre distribuée à chaque foyer en avec le dernier bulletin municipal « La Feuille d'Orme » N°8 été 2010.
2. Avis de constat d'abandon en date du 21 juillet 2010 affiché aux portes du cimetière communal et de la mairie ainsi que dans les 3 autres vitrines d'affichage sises sur le territoire communal avec la liste des concessions répertoriées en état d'abandon ainsi que publiée dans la presse locale le 28 juillet 2010 avec invitation des familles à rétablir leur(s) tombe(s) en bon état de propreté et de solidité avant le 25 août 2010.
3. Le 25 août 2010 à 10 heures, constatation par procès-verbal, en présence de l'officier de police judiciaire, de l'état d'abandon de 54 tombes au cimetière communal.

**En application des articles R.2223-12 à R.2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des concessions perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté le 25 août 2010 est déposée et tenue à la disposition du public conformément à l'article R.2223-17 dudit Code à la mairie et est affichée aux portes du cimetière et de la mairie.**

**Une plaquette a également été apposée sur chaque concession abandonnée au cimetière communal.**

**Si des travaux d'entretien ou de remise en état sont réalisés, sur autorisation de Monsieur le Maire, la procédure de reprise peut être interrompue.**

**En tout état de cause, il doit s'agir de travaux destinés à donner à la sépulture un état décent et à supprimer les dangers qui pèsent sur les tombes voisines ainsi que sur le public.**

**Faute par les familles d'avoir remis leur(s) tombe(s) en bon état, les emplacements pourront être repris par la Commune.**

### ➤ Malle à Jouer

La prochaine Malle à Jouer aux Ulmes aura lieu le mercredi 27 octobre.

Afin de simplifier la procédure d'inscription il a été mis en place un dossier complet, disponible en mairie. Ce dossier comporte, entre autre, la fiche sanitaire sur laquelle sont recueillies toutes les informations nécessaires au suivi de votre enfant. Vous pourrez ainsi compléter cette fiche chez vous, tranquillement, et prendre le temps de consulter tous les documents relatifs à l'organisation de la Malle à Jouer.

Vous pouvez retirer ce dossier aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie ou le mercredi 13 octobre de 14H à 17H pendant une permanence assurée par Mme CLEMOT, adjointe aux affaires sociales.

## La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
<b>Lundi</b>	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 <sup>er</sup> adjoint) de 16H à 18H
<b>Mardi</b>	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
<b>Mercredi</b>	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
<b>Jeudi</b>	FERME	
<b>Vendredi</b>	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 <sup>ème</sup> adjoint) de 9H30 à 12H30
<b>Samedi</b>	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Mail: [mairie.lesulmes49@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesulmes49@wanadoo.fr) - Site internet: [www.lesulmes.mairie49.fr](http://www.lesulmes.mairie49.fr)

## L'histoire de nos lavoirs (suite et fin)

Pour donner suite au précédent article, nous allons essayer cette fois de faire revivre nos deux « Fontaines » : Comment les femmes y travaillaient-elles? et dans quelle ambiance?



C'est à genoux dans une caisse en bois garnie d'un peu de paille, la selle à laver ou « cabasson », que se retrouvaient autour des lavoirs les femmes, paysannes pour la plupart mais aussi lavandières professionnelles, au tablier brodé et au bonnet blanc, au service de quelques propriétaires terriens. Elles savonnaient le linge à l'aide de savon artisanal fait à la ferme en chauffant un mélange de suif de bœuf et de cristaux de soude, ou avec du savon de Marseille acheté à la foire de Doué. Elles le frottaient à la main ou à l'aide d'une brosse, le battaient sur la pierre à l'aide d'une planche en bois, « le battoir », le rinçaient, le rebattaient, l'essoraient. Pour les draps, faits de lin et de chanvre, si lourds une fois mouillés, l'entraide était nécessaire. Initialement, leur lavage à la cendre était mensuel et collectif, dans un grand baquet, lors de « la buée ».

Avec l'arrivée des lessiveuses dans les campagnes vers 1900, le linge blanc y bouillait 1 heure environ, d'abord en enfermant dans un sac de tissu la cendre de bois, plus tard en y saupoudrant la lessive. Pasteur était passé par là : « faire bouillir, c'est désinfecter ». Cette opération se faisait en général au domicile, puis le linge, une fois la lessiveuse vidée de son eau, était transporté dans une brouette jusqu'au lavoir, où l'eau en abondance permettait son rinçage,

tout en usant du battoir. Parfois on y ajoutait une « boule de bleu » enveloppée dans un chiffon (le Bleu Outremer Guimet des Industries Lyonnaises), poudre extraite de l'indigotier et destinée à « l'azurage » : en fait ce colorant neutralisait le ton jaunâtre que prend le tissu en vieillissant et rendait le linge d'un blanc éclatant ! Des racines de saponaires pouvaient jouer le rôle d'adouccissant, tandis que des rhizomes d'iris servaient à parfumer la lessive

Impossible de raconter l'histoire des lavoirs sans rapporter l'ambiance qui y régnait : se rendre au lavoir était l'occasion unique pour les femmes de se retrouver pour bavarder, papoter, colporter les rumeurs et les potins du village. Le franc-parler et les ragots allaient bon train sous les préaux.

Le linge ! Ce linge autrefois si précieux, dont la valeur n'avait d'équivalent que celle des bêtes pour les paysans ! Ce linge d'une vie, qui se transmettait aux générations suivantes, ce trésor des jeunes mariées recevant leur trousseau... C'est aussi sur ce linge que s'exprimaient les souillures du corps, tenant ainsi un langage indiscret sur l'intimité... D'un rapide coup d'œil, les laveuses pénétraient la vie privée et alimentaient aussitôt les commérages. Laver ensemble son linge sale ou laver celui des autres, c'était mettre son nez dans les affaires d'autrui, entrer dans les secrets des familles : on savait quand unetelle était enceinte, on connaissait les menus des fêtes, le nombre de convives, les accidents ou les maladies n'avaient plus de secrets avec les vêtements souillés. Alors, si la voisine n'était pas bavarde, pas de problème, son linge parlait pour elle, laissant entrevoir les indices des rumeurs toujours renouvelées.

Bernard Augereau dans son ouvrage « Les dits du linge » publié en 2006 décrit ainsi cette atmosphère extraordinaire : « Au lavoir, les langues allaient, pêchaient ou quêtaient les nouvelles, disaient du mal des voisines. En cela le lavoir appartient à la mémoire populaire, la vraie. Les secrets des uns, les critiques des autres, à voix couverte ou triomphante, les revendications étaient autant de coups de battoir contre le sort des femmes. Lavoirs-tribunes de celles qui n'avaient pas le droit de vote, lavoirs-échanges de bon remèdes, lavoirs hiérarchisés des villes ou isolés des prés-bas... ».

Les superstitions autour du lavoir étaient nombreuses, et il en allait de la vie de la laveuse comme de la vie de celui dont on lavait le linge. Ainsi, on ne lavait pas pendant les Avents, les périodes de Noël ou Jour de l'An, la Semaine Sainte ou l'Octave des morts (8 jours après un décès). On ne mettait pas son linge à bouillir le vendredi, ou dans la maison où une femme était enceinte, au risque de provoquer une fausse-couche, ou même dans la maison d'un malade, craignant de précipiter son décès !

Il convient enfin d'évoquer le côté mystérieux du lavoir, une fois la nuit tombée : il devenait alors un lieu de croyances populaires fréquenté par des lavandières peu recommandables. Celles-ci, cachées dans l'obscurité, venaient prendre l'âme des pauvres femmes, qui, par mégarde, se seraient aventurées trop près des fontaines après le coucher du soleil.

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée de l'eau courante dans les campagnes et l'apparition des machines à laver, l'histoire des lavoirs s'achève. Il semble que les dernières laveuses quittèrent la Grande Fontaine en 1967. Et depuis... il paraît qu'on lave son linge sale en famille!

Il nous reste un petit patrimoine discret, témoin d'une époque révolue, des grands et petits moments de nos villages, du dur labeur de nos grand-mères, avec tous ses échanges et son savoir-faire. Sachons l'entretenir pour en garder la mémoire. Et si l'occasion vous est donnée de revoir nos Fontaines, arrêtez vous un instant et prenez le temps d'imaginer la vie aussi pittoresque que laborieuse qui les remplissait.

